

# Règlement 2020

## 1/ TYPE D'ÉPREUVE :

Épreuve organisée par l'Union Athlétique Réthaise, section locale d'Aunis Athlétisme La Rochelle Aytré.

Courses sur routes et chemins hors stade.

Le nombre de participants est **limité à 800** pour cette édition (350 (7km) -300 (19km) -150 (33km)).

## 2/ ENGAGEMENT :

2.1 : **Droits par participation** : paiement des courses :

- **15 € pour le 7km,**
- **25 € pour le 19km,**
- **35 € pour le 33km.**

(Majoration de 2€ la semaine précédant le départ).

**Frais d'inscriptions par internet** via [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com):

- **7 km** : 15€ +4.95% = **15.74€**
- **19 km** : 25€ +4.95% = **26.24€**
- **33 km** : 35€ +4.95% = **36.73€**

+ **0.55€** (de frais par transaction bancaire)

**Possibilité de récupérer le dossard la veille:** Permanence le **Samedi 6 Juin 2020 de 9h30h à 17h à l'Intermarché de La Flotte en Ré.** (Aucune inscription ne sera prise en compte le jour de la course.)

(Il sera néanmoins possible de récupérer votre dossard le jour de la course directement au stade jusqu'à 30 minutes avant le départ).

### Modes de paiement :

– **en chèque par voie postale**, libellé à l'ordre **de l'UAR**. (Adresse : UAR – s/c Carrosserie de l'Île de Ré – ZAC des Clémorinands – 17740 STE MARIE DE RÉ) –Tel.:06.42.73.99.19

– **via le site internet** [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)

2.2 : Renseignements : Contacter Aurélia au 06.42.73.99.19

2.3 : Tout concurrent souhaitant bénéficier d'un passage gratuit du pont devra fournir (à envoyer à l'adresse ci-dessus) une **enveloppe timbrée et libellée à son adresse** pour lui permettre de recevoir le coupon de laisser passer. 1 passage par foyer, cela va de soi...

**Toutefois cette disposition sera limitée aux 300 premières inscriptions.**

2.4 : L'enregistrement du participant sera effectif à réception du bulletin d'inscription, de l'acquittement des droits d'enregistrement et de la fourniture des documents obligés (Cf point7).

### 3/ INFORMATIONS SUR LES PARCOURS :

\* **Départ/arrivée** : Rue du stade, 17740 STE MARIE DE RE

\* **Distance : 33Km** – à partir d'espoir – 2000 et avant.

\* Circuit : Parcours traversant les villages, sur routes macadamisées et sur chemins (terre, passages sablonneux et boisés). Départ du Stade Municipal de Sainte Marie de ré vers la Noue puis direction Rivedoux-plage. Suite du parcours sur la plage direction le Pont de Ré, passage sous le pont, sur le port de Rivedoux-plage, piste cyclable en bord de mer. Prendre rue de la palisse direction la flotte (parcours à travers bois). Retour sur Sainte-Marie à travers les bois et les vignes. Arrivée à Sainte-Marie de ré au Stade Municipal (parcours formant une boucle).

Circuit fermé à la circulation pour la durée de l'épreuve par arrêté municipal.

\* **Distance : 19Km** – à partir de Junior – 2001/2002 et avant.

\* Circuit : Parcours traversant les villages, sur routes macadamisées et sur chemins (terre, passages sablonneux et boisés). Départ du Stade Municipal de Sainte Marie de Ré direction la place des tilleuls (La Noue), les Grenettes, retour par les chemins de bord de mer direction Montamer, puis passage à proximité de la thalassothérapie de Sainte Marie de ré, jusqu'à Rivedoux-plage. Retour vers Sainte Marie de ré par des chemins à travers les vignes. Arrivée au Stade Municipal (parcours formant une boucle).

\* **Distance : 7km** – à partir de cadets – 2003/2004 et avant.

\*Circuit : Parcours en allure libre; sortie du Stade Municipal de Sainte Marie de ré direction les vignes, passage sur la plage, et retour à travers les vignes vers le Stade Municipal.

### 4/ ACCUEIL ET MOYENS MIS A DISPOSITION :

– **Stade municipal : Accueil et remise des récompenses. Douches et Sanitaires mis à disposition.**

– Stationnement conseillé: Parking à proximité.

– **Itinéraire conseillé** : par l'itinéraire sud, direction Sainte Marie de ré. Après avoir passé la caserne des pompiers (située sur votre droite), se diriger en face au rond-point, puis tourner à gauche APRÈS la station TOTAL.

– Une puce chronométrique vous est mise à disposition avant votre départ (placée impérativement à la **cheville gauche**). Toute puce non rendue à votre arrivée sera payable 50€.

**Pour le dossard, vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et bien l'attacher.**

– Les lots sont à récupérer le jour même de la course lors de la remise des récompenses. Toute demande ultérieure pour récupérer son lot ne sera pas prise en compte par respect pour l'organisation et les coureurs.

## 5/ HORAIRES :

- Fin des enregistrements : La veille à 17H00
- Départ du 33 km: 8h30, Stade Municipal de Sainte Marie de Ré.  
Départ du 7 km : 9h45, Stade Municipal de Sainte Marie de Ré.  
Départ du 19 km : 10h, Stade Municipal de Sainte Marie de Ré.
- Arrivée : Stade Municipal de Sainte Marie de ré.
- Fermeture du contrôle à 14H00
- Réouverture des rues à la circulation : 13Heures
- Récompenses à 13H00.

**NB : L'organisation se réserve le droit de mettre en place un chronométrage intermédiaire éliminatoire.**

## 6/ DISPOSITIONS TECHNIQUES :

- **Ravitaillement** : Au 5Km, 10Km, 14Km (pour le 19Km) et 15Km, 20Km (pour le 33km)
- Épongeage: Au Km25 (pour les 33Km).
- Poste de secours : 2 P.C. de secours: un au stade municipal, l'autre sur le port de Rivedoux, en liaison avec 9 points d'observation répartis sur le parcours.
- **Moyens humains** : Protection Civile assistée d'1 médecin. Caserne de pompiers à proximité du stade.

L'équipe médicale présente durant toute la durée des épreuves est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

- Signaleurs aux différents carrefours.
- Marquage de chaque Km.
- Signalisation tout le long du parcours (fléchage important) et rubalises.

**Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.**

## 7/ AGREMENTS ET OBLIGATIONS:

Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs (art. 5), il sera demandé à chaque participant, d'être en **possession** :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont**

pas acceptées) ; A partir du 1er janvier 2019, les licences FF Triathlon, FF Course d'Orientation et FF Pentathlon Moderne ne seront plus valables pour s'inscrire à une course à pied sur route, un trail ou un cross.

OU

- d'un Certificat médical **SIGNE** et **TAMPONNE** par votre médecin, **DATANT DE MOINS DE 1 AN AU JOUR DE LA COURSE** et devant contenir la mention « **pratique de la course à pied en compétition** », ou de la photocopie certifiée conforme de ce même certificat.

**Aucune inscription ne sera validée sans votre certificat médical ou votre licence en cours ou, si votre document est périmé ou falsifié.**

Pour toute personne étrangère (appartenant à l'Union Européenne) fournir la copie de la pièce d'identité et pour toute personne étrangère à l'Union Européenne la copie du titre de séjour régulier en France. **Toute personne ne satisfaisant pas ces obligations se verra refuser son engagement à l'épreuve.**

## **8/ CLASSEMENT INDIVIDUEL :**

Catégories :

Cadet (7 Km)/Junior (7-19 Km)/Espoir(7-19-33 Km)/Senior(7-19-33 Km)/Master(7-19-33 Km).

**Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle.**

## **9/ RECOMPENSES :**

- **Classements scratch** : Récompense aux **5 premiers masculins** et aux **5 premières féminines** de chaque course (7-19-33).
- **Classements par catégorie** : Récompense **au 1er de chaque catégorie, féminins et masculins** (non déjà récompensés au classement scratch).
- 1 lot pour chaque participant.

**Seuls les concurrents présents à la fin de l'épreuve pourront prétendre aux récompenses.**

Lieu : stade municipal de Sainte Marie de ré (départ et arrivée de la course).

## **10/ ASSURANCES :**

L'organisation est assurée pour tous les risques civils, mais décline toute autre responsabilité.

Il est recommandé aux non licenciés F.F.A. de s'assurer personnellement.

## 11/ CLAUSES D'ANNULATION :

- En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.
- Toute inscription est définitive et non-remboursable par l'UAR.
- Aucun remboursement ne sera effectué le jour de la course (ou avant) pour des raisons de parcours ou de santé. Tout passage de pont payé par un concurrent ne sera pas remboursé par l'organisation.

## 12/ ACCORD TACITE :

**Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses, ceci dûment attesté par le fait de compléter, dater et signer le bulletin d'inscription.**

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres. Le concurrent exclu se verra refuser son inscription pour les éditions suivantes.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

## 13/ DROIT D'IMAGE :

Par leur participation, tous les concurrents et accompagnateurs autorisent l'UAR à utiliser ou à faire utiliser leur image, leur nom, leur prestation sportive dans le cadre de cette course sans aucune compensation.